

Mobiliser les hommes et les garçons

Quand on parle de programmes de « justice de genre », on imagine souvent que les activités et les bienfaits doivent cibler en priorité les femmes et les filles. Cependant, il est important de se rappeler que tous les genres ont des besoins spécifiques et que tous pâtissent de la persistance de l'inégalité entre les genres.

Lors de la conception de votre programme, il sera important de réfléchir à la manière dont les hommes et les garçons seront impliqués dans votre projet. Les mesures visant à corriger l'inégalité des dynamiques de pouvoir ou à remettre en question les pratiques néfastes (comme la violence sexuelle et sexiste) ne peuvent pas et ne doivent pas se limiter à la moitié de la population. Réfléchissez plutôt aux moyens de soutenir les hommes et les garçons au sein de la communauté pour qu'ils prennent une part active à des changements qui seront bénéfiques pour tout le monde.

Lorsque vous travaillez avec des hommes et des garçons, ne leur faites pas porter la culpabilité des attitudes ou comportements préjudiciables. Reconnaissez plutôt qu'ils en souffrent eux aussi et qu'ils sont limités par des croyances néfastes, liées au genre.

Et adressez-vous à eux comme à des individus qui ont le pouvoir de faire évoluer leur communauté.

... tout en garantissant les responsabilités à l'égard des femmes et des filles

Comme indiqué plus haut, il est souvent judicieux de faire participer les hommes et les garçons aux programmes, car ils ont des besoins particuliers et peuvent être des vecteurs majeurs d'évolution de leur communauté. Cependant, il est primordial de veiller à ce que votre dialogue avec les hommes et les garçons repose sur une approche fondée sur les droits de la personne qui favorise la justice de genre. Il ne faut pas négliger les questions de genre. Sinon, ce dialogue pourrait détourner ou limiter l'attention (et les fonds) accordée aux droits et aux besoins des personnes les plus marginalisées (souvent les femmes et les filles) au profit des hommes et des garçons.

Il est donc essentiel que les personnes qui détiennent le pouvoir et les privilèges – la plupart du temps, des hommes favorisés par l'inégalité entre les genres – soient guidées par celles qui subissent leur oppression, en l'occurrence les femmes et les filles. Pour cela, vous pouvez faire de la voix des femmes et des filles le cœur et la priorité des comités consultatifs du projet et des groupes communautaires, et assurer une coordination permanente avec les organisations locales de défense des droits des femmes, auxquelles vous apporterez en même temps votre soutien.

RESSOURCES SUGGÉRÉES



Le Marqueur de genre et d'âge de l'IASC (MGA) est un outil pratique pour mesurer le niveau de prise en compte du genre dans les programmes et projets. Il vous aidera à évaluer ou à « noter » votre projet en fonction du degré d'intégration des approches prenant en compte le genre et l'âge tout au long de la mise en œuvre du programme.

Le Guide des genres pour les actions humanitaires de l'IASC définit des normes pour l'intégration des questions de genre dans la programmation d'interventions d'urgence. Il fournit également des orientations précises dans onze secteurs : les interventions en espèces ; la coordination et la gestion des camps ; le relèvement rapide ; l'éducation ; la sécurité alimentaire ; la santé ; les moyens de subsistance ; la nutrition ; la protection ; les abris ; et l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Gender Model Family Manual for Community Workers—Ce manuel élaboré par SEND et RADA s'adresse aux responsables communautaires et au personnel de terrain. Il décrit, étape par étape, comment introduire l'approche d'une famille modèle en matière d'égalité des genres dans un milieu communautaire.

Gender Issues in the Project Cycle—a Checklist—Cette liste de vérification modifiée et simplifiée de l'UNIFEM permet d'évaluer l'intégration du genre tout au long du cycle d'un projet.

METTRE FIN À LA VIOLENCE SEXUELLE ET SEXISTE

La violence sexuelle et sexiste est un terme général qui désigne tout acte préjudiciable (y compris les menaces de violence et la coercition) perpétré contre la volonté d'une personne et fondé sur des différences de genre assignées par la société.¹⁹ On parle aussi de violence sexuelle et liée au genre. La violence sexuelle et sexiste peut être de nature physique, émotionnelle, psychologique ou sexuelle, et elle peut aussi inclure l'interdiction d'accès à des ressources ou à des services. Si elle vise aussi bien les femmes et les filles que les hommes et les garçons, elle touche surtout les femmes et les filles, en raison de leur statut de subordonnées dans la société et de leur faible pouvoir économique, qui aggrave leur vulnérabilité sociale. La violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des plus graves violations des droits de la personne de notre génération et porte atteinte à leur santé et à leur dignité. Les victimes de violence sexuelle et sexiste peuvent en subir les conséquences sur le plan émotionnel, physique et sexuel, mais aussi sur le plan de la santé reproductive : grossesses forcées ou non désirées, avortements à risque, fistules obstétricales traumatiques, infections sexuellement transmissibles (dont le VIH), etc. La violence sexuelle et sexiste peut même entraîner la mort. Selon une estimation mondiale, une femme sur trois est victime de violence sexuelle et sexiste au moins une fois dans sa vie. Malheureusement, ce phénomène reste entouré d'une culture du silence, la majorité des atteintes se produisant à domicile.

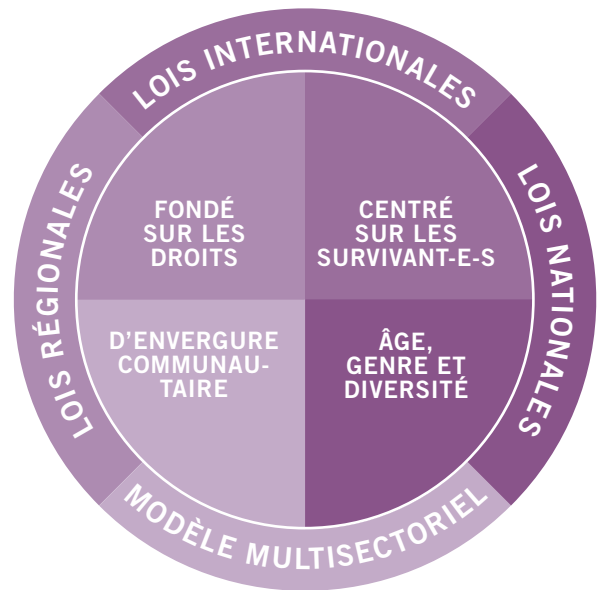
Il est également de plus en plus clair que la violence sexuelle et les autres formes de violence sexiste voient leur probabilité augmenter dans les situations de conflit, de catastrophe et d'autres urgences. Le viol est souvent utilisé comme une arme de pouvoir lors des guerres et des conflits. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a mis en lumière la réalité du déséquilibre des rapports de force au sein du foyer, avec une nette augmentation des cas de violence domestique, notamment de la violence entre partenaires intimes et des mariages d'enfants.

Tous les programmes de secours, de développement et de soutien communautaire (qu'ils aient ou non la violence sexuelle et sexiste comme objet principal) doivent prendre des mesures pour atténuer les risques ou pour lutter contre cette forme de violence dans le cadre de leurs activités ou de leurs processus. Tout en gardant à l'esprit le principe de « ne pas nuire » par notre travail, il est important de comprendre de quelle manière notre implication dans une communauté locale peut soit augmenter le risque de violence sexuelle et sexiste pour les personnes participant au projet, soit renforcer les rapports de force injustes qui contribuent à la perpétuer. Comprendre l'ampleur de la violence sexuelle et sexiste dans le contexte local, y compris les pratiques et les attitudes courantes à son égard, constitue une première étape importante pour déterminer comment concevoir des programmes visant à répondre au risque de violence sexuelle et sexiste et, ce faisant, à réduire la probabilité qu'elle se produise ou se reproduise à l'avenir.

Principales approches de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste

Toutes les activités de prévention et de prise en charge de la violence sexuelle et sexiste doivent être guidées par les approches suivantes :

- **Approche fondée sur les droits.** Appuyez-vous sur les lois nationales pertinentes et les cadres régionaux et internationaux en la matière, et réaffirmez-les.
- **Protection de la communauté.** Aidez-vous d'une analyse de genre rapide pour comprendre les communautés, notamment leur composition, leurs dynamiques de genre, leur histoire et leur contexte. Soutenez les structures communautaires et nationales existantes en travaillant avec elles et, le cas échéant, favorisez l'inclusion des groupes qui n'y sont pas représentés.



- **Approche intégrant l'âge, le genre et la diversité.** Une perspective diversifiée reconnaît les risques variables auxquels les différents sous-groupes de la communauté peuvent être confrontés, et inclut ces groupes dans les activités de prévention et de prise en charge de la violence sexuelle et sexiste.
- **Approche centrée sur les survivant-e-s²⁰.** ce type d'approche repose sur les pratiques suivantes :
 - **Le respect** : toutes les mesures doivent être guidées par les choix, les souhaits, les droits et la dignité du ou de la survivante.
 - **La confidentialité** : pour garantir la confidentialité, les intervenant-e-s doivent veiller à relayer les informations concernant le ou la survivante et son cas uniquement avec son consentement et dans le seul but de faciliter son accès aux services.
 - **La sécurité** : la priorité numéro un doit être de préserver la sécurité du ou de la survivante.
 - **La non-discrimination** : toute personne ayant besoin d'aide doit être traitée de la même manière et avec équité.

Lutter contre la violence sexuelle et sexiste en tant qu'acteur non spécialisé

S'il est essentiel que tous les acteurs tiennent compte des risques et prennent des mesures contre la violence sexuelle et sexiste dans le cadre de leur programmation, il est également

important que les acteurs non spécialisés et non formés dans ce domaine soient conscients de leurs limites. Les acteurs non spécialisés ne sont pas censés mener des activités de lutte contre la violence sexuelle et sexiste ni offrir aux survivant-e-s un soutien qui dépasse leur niveau de formation et leurs capacités. de fait, un tel comportement accroît la probabilité de leur nuire davantage. Par conséquent, leur priorité doit être de mettre les personnes ayant survécu à des actes de violence sexuelle et sexiste en relation avec des spécialistes de ce type de violence chaque fois que c'est possible.

Pour un acteur non spécialisé, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste peut prendre les formes suivantes :

- évaluer et réduire les risques de violence sexuelle et sexiste dans les activités centrées sur la communauté,
- évoquer la prévention de la violence sexuelle et sexiste avec la communauté locale,
- traiter comme il se doit les incidents signalés.

Évaluer et réduire les risques de violence sexuelle et sexiste dans les activités centrées sur la communauté

Lors de la conception d'activités ou de programmes tournés vers l'extérieur, tenez compte des risques de violence sexuelle et sexiste. Afin d'atténuer les risques pour les personnes participantes, il est important de comprendre la prévalence de ses différentes formes au sein de la communauté ainsi que les facteurs de risques, tels que :

- faire partie d'un groupe vulnérable (en raison de son identité ou de sa situation économique),
- avoir un accès limité aux services de protection,
- ou subir les conditions de son environnement (absence d'éclairage de nuit, nécessité d'aller chercher du bois de chauffage dans des zones reculées).

Consultez les membres de la communauté, en particulier les femmes et les filles, pour évaluer les risques et définir des stratégies d'atténuation.

Évoquer la prévention de la violence sexuelle et sexiste avec la communauté locale

Nota bene : Il peut être dangereux d'entamer des conversations à ce sujet lorsqu'il n'existe aucun moyen de soutenir les personnes qui révèlent subir des violences ou craindre pour leur sécurité.

La prévention de la violence sexuelle et sexiste implique de remettre en question les normes et les croyances liées au genre qui rendent socialement acceptable le recours à ces pratiques néfastes. Cette démarche exige d'entamer une réflexion critique et une discussion sur le pouvoir dans les communautés avec des femmes, des hommes, les personnalités locales, les prestataires de services et les institutions, afin de trouver des appuis en faveur d'un pouvoir équilibré et non violent.

Principales mesures de prévention de la violence sexuelle et sexiste

- Concentrez-vous sur la remise en cause des normes de genre, des rapports de force et des mentalités néfastes au sein des groupes clés.
- Aidez les parties prenantes et les structures de soutien communautaires à sensibiliser les esprits à la prévention et à la prise en compte de la violence sexuelle et sexiste.
- Évoquez le rôle transformateur que les hommes et les garçons peuvent jouer dans la lutte contre cette forme de violence (sans perdre de vue les expériences, les valeurs, l'aptitude à diriger et les moyens d'action des femmes et des filles).
- Aidez les groupes vulnérables à satisfaire leurs besoins fondamentaux en toute sécurité.
- Veillez à la sécurité physique des personnes concernées, en particulier des femmes, des filles et des sous-groupes à risque.
- Renforcez les cadres juridiques et l'accès à la justice.
- Ouvrez des perspectives économiques, éducatives et sociales.

N'oubliez pas que la prévention de la violence sexuelle et sexiste doit cibler et mobiliser tous les membres de la communauté, et pas seulement les femmes ou les survivant-e-s. Pour que la prévention fonctionne, il faut que tout le monde participe, y compris les hommes, les jeunes, les enfants, les personnes à risque et les responsables communautaires et religieux.

S'agissant d'un problème social aux répercussions et aux séquelles durables, la violence sexuelle et sexiste concerne à la fois le bien-être des hommes et des garçons et celui des femmes et des filles.

Traiter comme il se doit les incidents signalés

Des incidents de violence sexuelle et sexiste peuvent être signalés aux membres du personnel

ou aux bénévoles dans le cadre de vos activités avec la communauté locale. Dans ce cas, le personnel doit savoir comment réagir de manière appropriée et comment aiguiller les survivant-e-s vers les services compétents. Il faut au minimum que vous sachiez recevoir des signalements et fournir des renseignements sur les services de prise en charge en appliquant une méthode centrée sur le ou la survivante qui favorise la confidentialité, la sécurité et la non-discrimination et qui respecte les choix, les droits et la dignité des femmes, des filles et des autres survivants.

Pour évaluer votre capacité de réaction aux incidents de violence sexuelle et sexiste signalés, répondez aux questions suivantes :

- Est-ce que les membres du personnel et les bénévoles ont reçu une formation élémentaire ou des conseils sur la bonne manière de prendre en charge les signalements et les personnes qui déclarent avoir subi des violences sexuelles et sexistes ?

Les services spécialisés de prise en charge de la violence sexuelle et sexiste

- ✱ **Parmi les services de prise en charge prioritaires, figurent :**
- des services de santé (y compris des soins cliniques en cas d'agression sexuelle),
 - des services de soutien psychosocial,
 - des services de protection de l'enfance,
 - des services de protection/sécurité (y compris des refuges et des espaces protégés pour les survivant-e-s),
 - des services de gestion des cas²¹, d'assistance juridique ou de justice pénale
 - des procédures d'orientation, des partenariats et un service de coordination, en particulier avec les groupes communautaires, les services de secours nationaux et d'autres acteurs.

- ✱ **Parmi les services connexes** ✱ **visant à répondre aux besoins personnels des survivant-e-s, figurent :**
- les moyens de subsistance et l'autonomisation socioéconomique,
 - l'alimentation et la nutrition,
 - le logement,
 - l'hygiène,
 - des associations de personnes en situation de handicap,
 - des services pour la jeunesse.

- ✱ **En règle générale, les survivant-e-s ne signalent pas les incidents de violence sexuelle et sexiste par peur :**
- de la stigmatisation,
 - du rejet par leur famille, leur communauté ou la société.

Exemple d'arbre de décision pour la prise en charge d'un cas de violence sexiste.

REMARQUE : Un arbre de décision peut s'avérer utile pour guider les membres du personnel et les personnes représentant la communauté sur la marche à suivre lorsqu'un incident de violence sexiste leur est signalé. Vous pouvez adapter l'arbre de décision ci-dessous à votre contexte.

SE PRÉPARER : Soyez au fait des services existants.

Un incident de violence sexiste vous est révélé...

PAR UN TIERS :

Fournissez des renseignements précis et à jour sur les services et le soutien dont peut bénéficier le ou la survivante. Encouragez cette personne à en informer le ou la survivante à titre confidentiel et en toute sécurité pour qu'il ou elle puisse se confier si elle ou il le souhaite. **REMARQUE** : **N'essayez pas de rencontrer le ou la survivante.**

PAR LE OU LA SURVIVANTE :

Présentez-vous. Demandez-lui comment vous pouvez l'aider. Appliquez les principes du respect, de la sécurité, de la confidentialité et de la non-discrimination. Soyez à l'écoute et répondez à tout besoin pratique urgent.

Existe-t-il un acteur/une procédure d'orientation en matière de violence sexiste ?

OUI :

Suivez la procédure d'orientation pour informer le ou la survivante des services disponibles et orientez-la vers ces services si elle donne son accord.

NON :

Aiguillez le ou la survivante vers les services disponibles. Donnez des renseignements précis sur les services disponibles, y compris sur les services de santé et sur leurs défauts connus.

Le ou la survivante demande-t-elle à être aiguillée vers un de ces services ?

OUI :

Donnez des renseignements détaillés sur la ressource/le service disponible, notamment sur les moyens d'accès, les horaires, les lieux, les personnes ressources, les moyens de transport sans risques, etc. Ne parlez à personne du ou de la survivante ou de ce qu'elle a vécu sans son consentement explicite et éclairé. Ne gardez pas non plus de trace écrite des détails de l'incident ou d'éléments permettant d'identifier le ou la survivante.

NON :

Préservez la confidentialité. Expliquez-lui qu'il ou elle peut changer d'avis et solliciter des services plus tard. Si les services sont temporaires, mobiles ou disponibles pour une durée limitée, précisez à partir de quand ces services ne seront plus disponibles.

- Un processus a-t-il été mis en place pour s'assurer que le personnel et les bénévoles disposent d'informations complètes et à jour sur la procédure d'orientation vers les services compétents, sur l'arbre de décision et/ou sur les services disponibles ?
- Des processus ont-ils été mis en place pour garantir la confidentialité des informations relatives aux survivant-e-s au sein de l'organisation et pour que seules les personnes fournissant elles-mêmes des services y aient accès ? Si oui, qu'est-ce qui est prévu ?

- Quelles mesures ont été mises en place pour que les membres de la communauté puissent signaler des incidents en toute sécurité et en toute confidentialité ?

La FLM travaille à la prévention et à la prise en charge de la violence sexuelle et sexiste dans le cadre d'activités locales et internationales de plaidoyer et de projets nationaux sur ce thème. Les mécanismes multipartites de prévention et de prise en charge ou d'aiguillage sont essentiels pour lutter efficacement contre la violence sexuelle et sexiste.

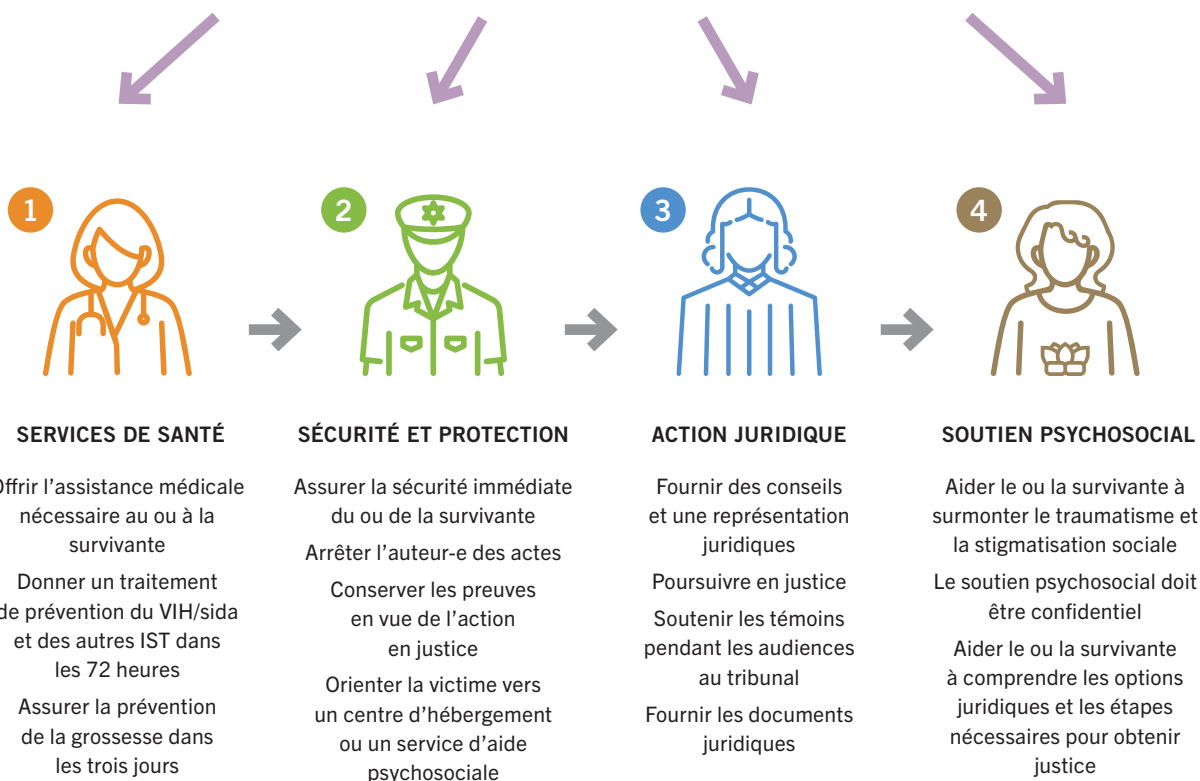
Exemple de procédure d'orientation mise en place par la FLM Ouganda :

PROCÉDURE D'ORIENTATION EN CAS DE VIOLENCE SEXISTE



PRINCIPES DIRECTEURS

- ✓ Sécurité du ou de la survivante
- ✓ Confidentialité
- ✓ Dignité
- ✓ Autodétermination
- ✓ Non-discrimination



FORMATIONS FABO SUGGÉRÉES

Gender and GBV in Cash and Voucher Assistance, DCA

La gestion des programmes contre les violences basées sur le genre dans les situations d'urgence.

Cette formation en ligne de l'UNFPA s'adresse aux personnes qui cherchent à se spécialiser dans le domaine de la violence sexiste, ainsi qu'à des spécialistes de l'aide humanitaire, du développement ou d'autres secteurs qui souhaitent perfectionner leurs connaissances sur la prévention et la prise en charge de la violence sexiste dans les situations d'urgence.

RESSOURCES SUGGÉRÉES

Les Églises disent « Non » à la violence envers les femmes. Cette ressource de la FLM explore les différentes formes de violence que subissent les femmes et suggère diverses stratégies que les Églises peuvent adopter pour y faire face.

SASA! Faith. SASA! regroupe un kit de l'activiste et un guide de formation développés par Raising Voices (Ouganda). Ils sont spécialement conçus pour s'attaquer à l'un des principaux facteurs du VIH et de la violence à l'égard des femmes : le déséquilibre des pouvoirs entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Présenté dans un kit de l'activiste complet et facile à utiliser, SASA! est une source d'inspiration pour les communautés, qui leur permet de repenser et de redéfinir les normes sociales. Raising Voices propose aussi une autre ressource sur ce thème, Prévenir les violences faites aux femmes : Un guide pour les organisations de femme africaine, qui est notamment disponible en français.

Travailler avec les hommes et les garçons survivants de violence sexuelle et sexiste dans les situations de déplacement forcé. Cette boîte à outils du HCR (2012) souligne l'importance d'inclure les hommes et les garçons dans les programmes consacrés à la violence sexuelle et sexiste. Les hommes survivants ont eux aussi besoin de soutien.

Comment soutenir les survivants de violences basées sur le genre lorsqu'aucun acteur spécialisé en la matière n'est disponible dans votre secteur.

Ce guide de poche destiné aux praticien-ne-s de l'aide humanitaire accompagne les Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire de l'IASC. Il s'appuie sur des normes internationales pour soutenir et informer les survivant-e-s de violence sexiste sans leur nuire.

Normes minimales pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence. Ces normes minimales de l'UNFPA donnent des conseils sur les moyens de prévenir la violence sexiste et de faciliter l'accès des survivant-e-s à des services de prise en charge multisectoriels dans les situations d'urgence. Elles peuvent être adaptées pour une utilisation dans différents contextes humanitaires.

Programme de formation à la prévention et à l'intervention en matière de sexualité et de violence basée sur le genre. Dans cet ensemble de dix-huit modules de formation, le HCR fournit des conseils pour la prévention et la prise en charge de la violence sexuelle et sexiste, destinés en particulier au secteur humanitaire qui travaille avec les communautés concernées par le déplacement forcé.

Lutheran Theology Facing Sexual and Domestic Violence. Ce document souligne l'importance d'étudier « l'ambivalence théologique de Luther » afin que les acteurs religieux puissent mieux prendre en charge les victimes de violence domestique et sexuelle et travailler avec des partenaires variés, au sein et en dehors de l'Église, pour prévenir ce type de violence.

Étude biblique contextuelle et Manuel sur la lutte contre la violence liée au genre. Ce manuel publié par la Communauté des Églises et conseils chrétiens de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique (FECCLAHA) encourage les acteurs religieux à considérer la violence sexiste d'un point de vue biblique dans différents contextes.



11: Sensibilisation à l'échelle locale. Photo: FLM/P. Omagwa

12: Réfléchissez à la manière dont votre projet ou votre organisation peut protéger les populations vulnérables. Photo : FLM/S. Gallay

PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS

L'exploitation et les abus sexuels sont une forme de violence sexuelle et sexiste dans laquelle un détenteur ou une détentrice d'obligations (par exemple, une personne en position d'autorité du fait de son travail au sein d'une communauté : membre du personnel humanitaire, bénévole d'une église, enseignant-e, etc.) abuse de son pouvoir à l'encontre d'une population affectée ou d'un groupe protégé et vulnérable, comme les participant-e-s ou les bénéficiaires d'un projet. Cette pratique est une conséquence de l'inégalité entre les genres, du déséquilibre des pouvoirs et du non-respect des droits de la personne. Si, en général, elle exprime une erreur de jugement se traduisant par un manquement à l'éthique, le phénomène ne se limite pas à certaines relations marquées par une différence de genre, de génération ou de classe sociale. Ces actes peuvent donc se produire dans des contextes sociaux variés. Ils se rencontrent aussi, par exemple, dans le cadre d'échanges entre personnes payées au rendement, entre bénévoles ou entre d'autres groupes liés soit par des similitudes subjectives, soit par leurs différences.

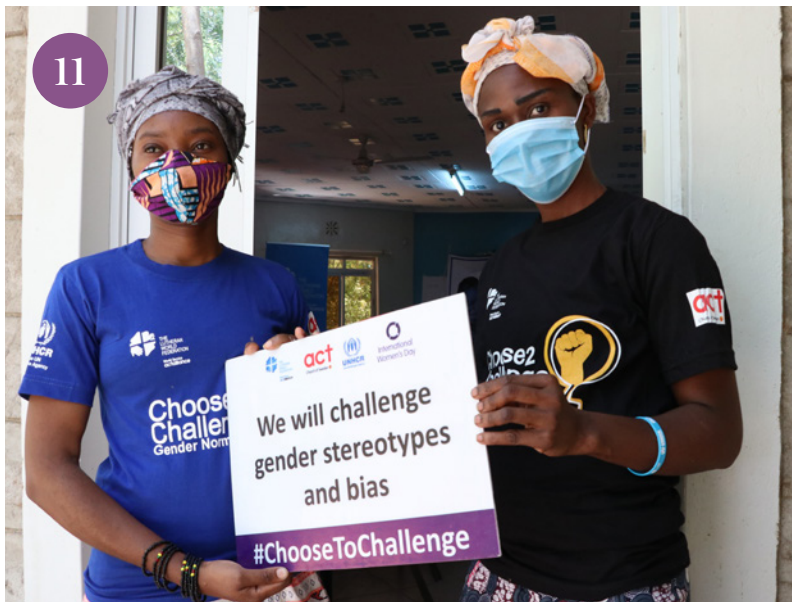
- **L'abus sexuel** désigne une atteinte physique de nature sexuelle imposée par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal. La menace d'une telle atteinte et le harcèlement sexuel constituent également des abus sexuels. Cela signifie qu'il n'est pas nécessaire qu'un acte sexuel ait lieu ; il suffit qu'il y ait eu menace ou tentative d'atteinte.
- **L'exploitation sexuelle** désigne le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, notamment, mais pas exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Cela inclut, par exemple, le fait de « promettre » un emploi à des bénéficiaires en échange de faveurs sexuelles. Le fait de tenter d'exploiter

sexuellement d'autres personnes constitue une exploitation sexuelle, même s'il n'y a pas eu de passage à l'acte.

Le terme de « protection contre l'exploitation et les abus sexuels » (PEAS) désigne deux types de mesures : celles prises dans le but de protéger les personnes vulnérables contre tout acte d'exploitation et d'abus sexuels de la part de membres du personnel ou du personnel associé, et celles visant à garantir des réponses appropriées lorsque de tels actes sont commis. Ces mesures visent à prévenir les cas d'exploitation et d'abus sexuels, à assurer un suivi rapide et efficace des cas allégués et à garantir que les survivant-e-s bénéficient de services de prise en charge appropriés.

En tant qu'organisation, la FLM a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures de prévention et de prise en charge :

- ✓ introduction d'une politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels à l'échelle du Département ;
- ✓ obligation faite à toute personne employée par la FLM de signer et d'accepter le « Code de conduite à l'intention du personnel de la FLM relatif à l'exploitation et la violence sexuelles, l'abus de pouvoir, la fraude et la corruption » ;
- ✓ mise en œuvre d'une politique et d'une procédure de traitement des plaintes ;
- ✓ désignation de référent-e-s PEAS dans toute la FLM ;
- ✓ mise en place de directives concernant les enquêtes en cas d'allégations d'exploitation et d'abus sexuels ou de violations du Code de conduite.



En complément des mesures prises au niveau de l'organisation, réfléchissez à la manière dont votre projet ou votre organisation peut protéger les populations vulnérables contre des actes d'exploitation et d'abus sexuels commis dans le cadre du projet ou dans la communauté. Intégrez les étapes et mesures suivantes dans tous vos projets et programmes :

- ✓ Diffusez des informations de prévention au moyen d'approches ciblées visant à partager les bonnes pratiques à l'échelle locale.
- ✓ Élaborez des processus d'information afin de vous assurer que les personnes participant au projet sont informées de leurs droits et prérogatives au titre du programme.
- ✓ Renseignez les personnes participant au projet sur l'organisation, sur ses codes de conduite et sur le comportement attendu des membres du personnel afin qu'elles puissent facilement reconnaître et signaler les violations commises par le personnel.
- ✓ Assurez-vous que les personnes participant au projet puissent se tourner vers des mécanismes adaptés de retour d'information et de dépôt de plaintes (y compris pour signaler des actes d'exploitation et d'abus sexuels), quels que soient leur âge, leur genre, leur langue, leur niveau d'alphabétisation, etc.

- ✓ Adoptez une approche centrée sur le ou la survivante qui garantit la protection et le soutien des personnes ayant survécu à des actes d'exploitation et d'abus sexuels.
- ✓ Instaurez des mécanismes efficaces et complets pour que le personnel soit dûment sensibilisé à l'exploitation et aux abus sexuels.

FORMATIONS FABO SUGGÉRÉES

Safeguarding Essentials, LWF

RESSOURCES SUGGÉRÉES

Politique de la FLM relative à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels

Code de conduite à l'intention du personnel de la FLM relatif à l'exploitation et la violence sexuelles, l'abus de pouvoir, la fraude et la corruption.

Politique et procédure relatives au mécanisme de traitement des plaintes du Département d'entraide mondiale de la FLM

PSEA Implementation Quick Reference

Handbook. Ce court manuel a été conçu par la CHS Alliance pour guider les responsables de la mise en œuvre des programmes en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

Protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID-19. Cette note technique provisoire de l'IASC donne des orientations sur les modalités de prévention et de prise en charge des cas d'exploitation et d'abus sexuels dans le cadre de la pandémie de COVID-19.